

<p>Date de convocation :</p> <p>15/12/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Avenant n°2 - programme voirie 2020

DCM 20221220-10

Monsieur Le Maire rappelle les éléments suivants relatifs au programme voirie 2020 signé avec EIFFAGE :

Montant du marché public, y compris avenant n°1 (DCM20220414-5) :

Montant HT : 134 227,67 € soit Montant TTC : 161 073,20 €

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer un avenant ayant pour objet la réalisation de travaux ou prestations supplémentaires, non prévus au marché initial pour le secteur du Couzet :

Réalisation de surlargeur à la voie de circulation pour mise en œuvre d'enrobé jusqu'au droit des murs et bâtiments, y compris préparation du support de chaussée, apport de GNT, réglage et compactage.

Soit 290 m² x 6,95 € = 2 015,50 € HT

Il présente le montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 015,50 €
- Montant TTC : 2 418,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,50 %

Nouveau montant du marché public :

AR Prefecture Taux de la TVA 20 %

043-214300873-20221220-DCM20221220_10-DE
Reçu le 05/01/2023

- Montant HT : 136 243,17 €
- Montant TTC : 163 491,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant 2 du marché avec l'entreprise EIFFAGE concernant le programme voirie 2020 pour un montant de 2015.50 € HT soit 2418.60 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor's office is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and '2023'.

AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_10-DE
Reçu le 05/01/2023